

Avertissement - COVID-19

Dans le contexte sanitaire actuel et aux fins de lutter contre la propagation du COVID-19, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 22 mai 2020, a décidé de tenir l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

En conséquence, les modalités de participation à l'Assemblée Générale sont modifiées et les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée Générale.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont donc invités à voter par correspondance ou à donner mandat au Président de l'Assemblée.

- ▶ en se connectant sur le site sécurisé Votaccess jusqu'au lundi 15 juin 2020 à 15 heures (heure de Paris),
- ▶ ou en retournant par voie postale le formulaire de vote dûment complété et signé jusqu'au vendredi 12 juin 2020.

Les actionnaires peuvent aussi donner mandat à un tiers ; ces mandats seront traités conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020.

Afin que l'Assemblée Générale reste un moment privilégié de dialogue entre les dirigeants et les actionnaires, l'Assemblée Générale sera retransmise sur le site internet de la Société et sera disponible en différé via la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale.

Comme l'Assemblée Générale se tiendra à huis clos, les actionnaires sont invités à adresser leurs questions par écrit accompagnées d'une attestation d'inscription, de préférence par courrier électronique (assemblee.generale@atos.net), en amont de l'Assemblée Générale au plus tard le 10 juin 2020 ; il ne sera pas possible de poser des questions orales, ni d'amender les résolutions ou de proposer des nouvelles résolutions en séance.

Les modalités détaillées de participation à l'Assemblée Générale sont précisées dans l'avis de convocation publié le vendredi 29 mai 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale <https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>.